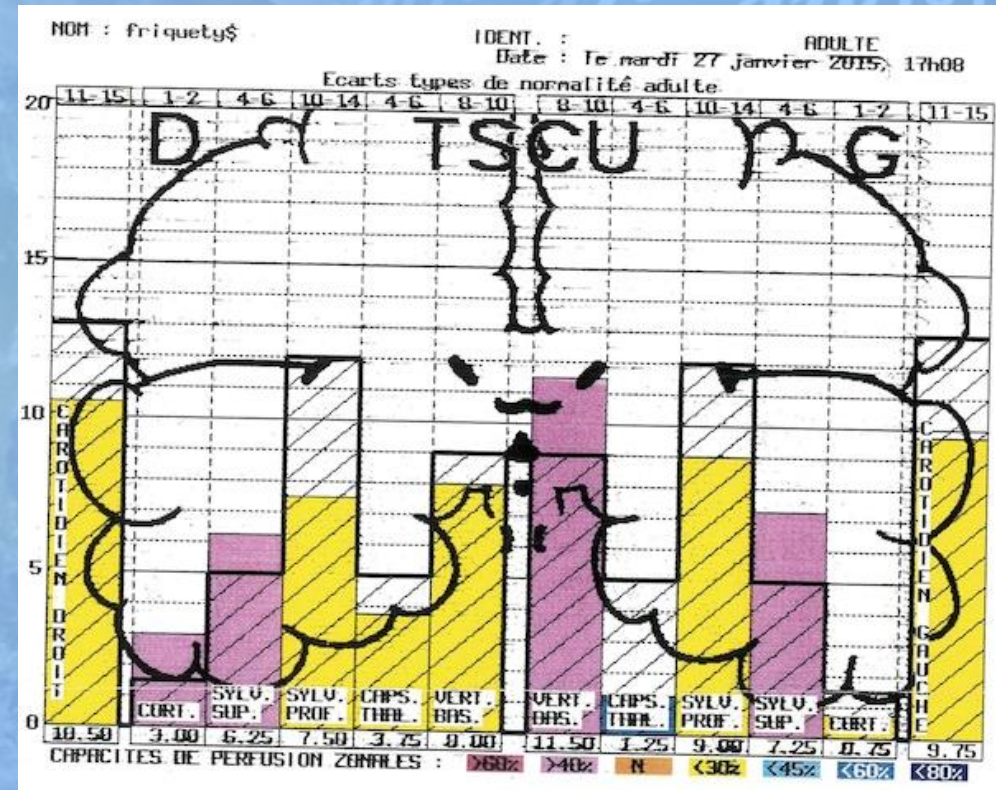
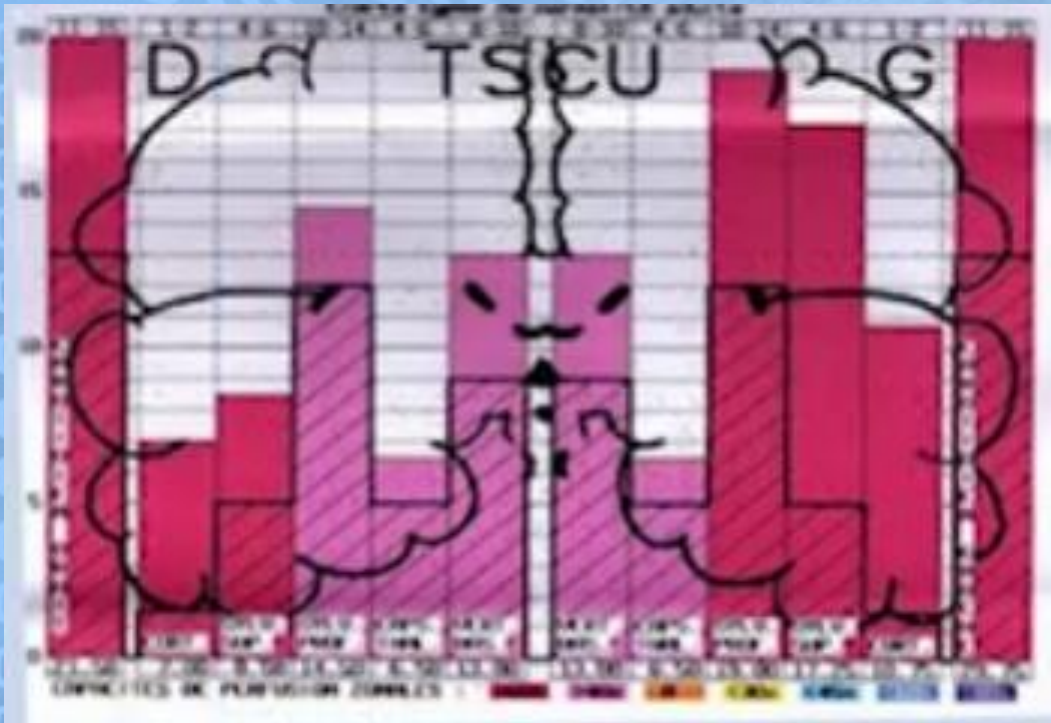


L'ÉLECTRO-HYPERSENSIBILITÉ maladie du XXI siècle ?



Encéphaloscane



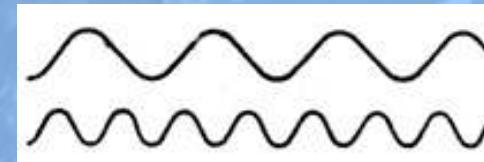
Personne quelconque

Maud Friquet

Classification des ondes

On peut classer les ondes par leur longueur d'onde (en mètre) :

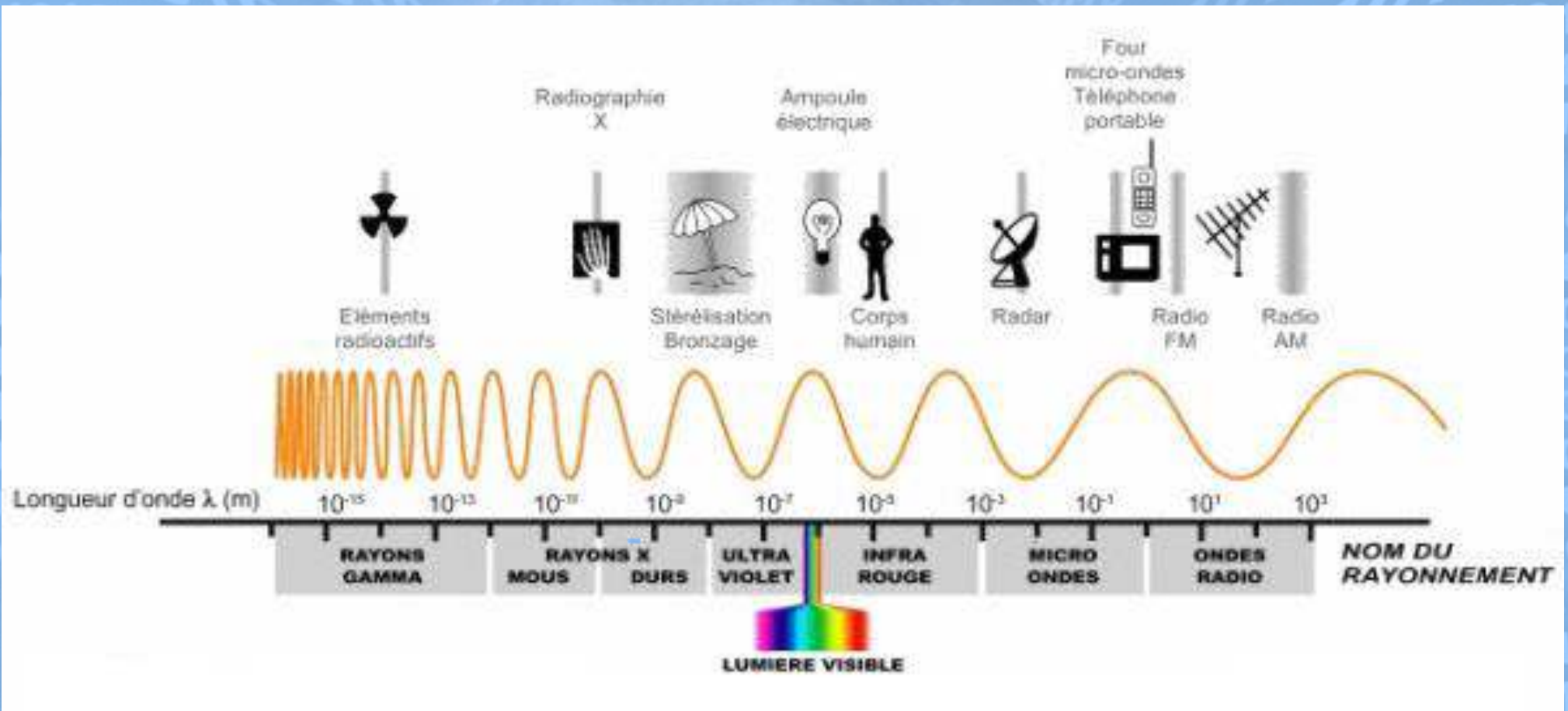
- Basses fréquences = onde longue
- Hautes fréquences = onde courte



Onde 3G / 4G :

- « Combinaison » de haute et basse fréquence.
Basse fréquence pour l'information
Haute fréquence pour la propagation

Spectre des ondes



Ondes continues / pulsées

Ondes continues :



- Émission continue de l'onde
- Onde naturelle car le monde du vivant est vibratoire

Ondes pulsées :



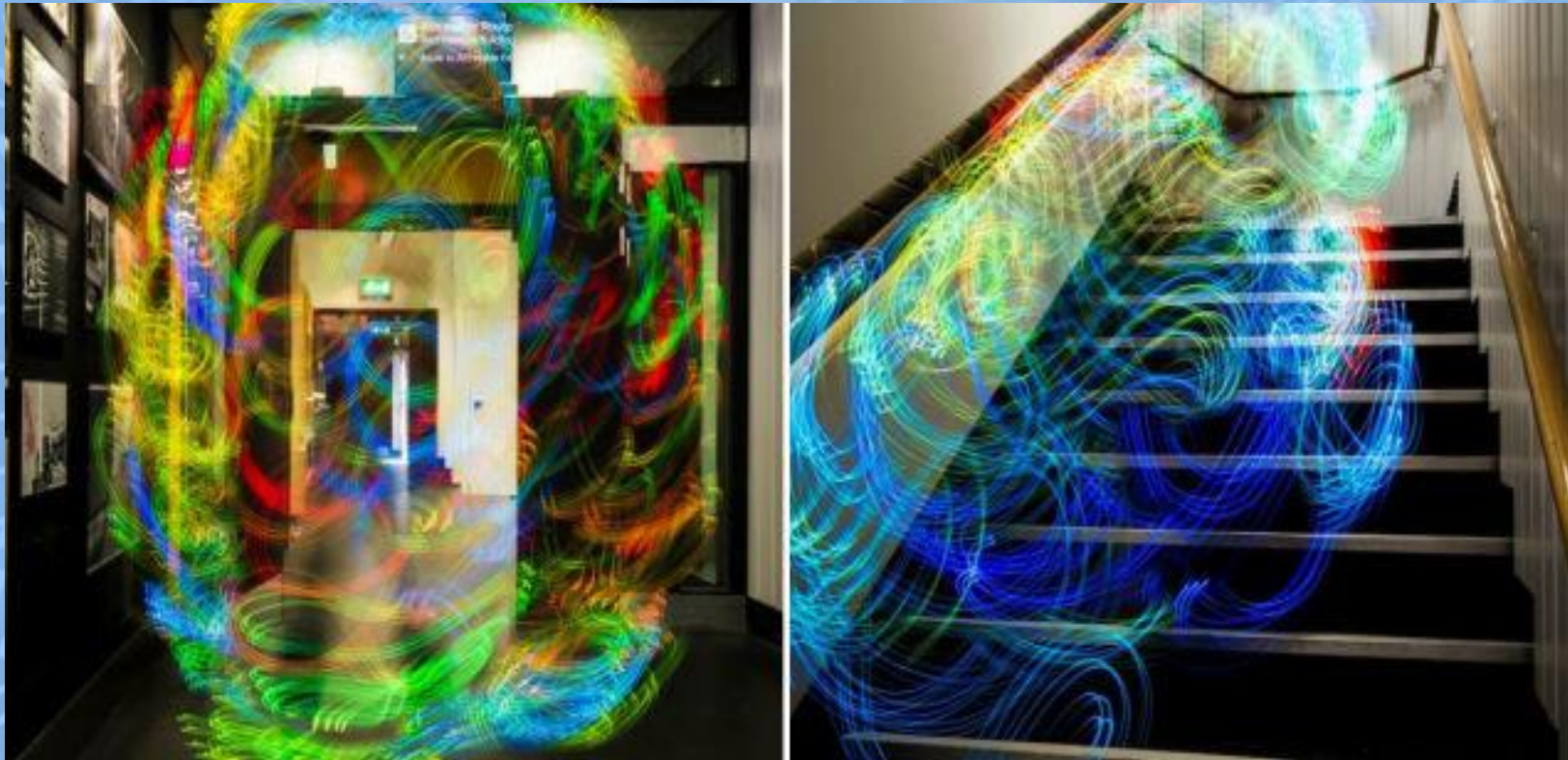
- Émission discontinue de l'onde
- N'existe pas dans la nature
- Perturbe le renouvellement cellulaire

REMP: Radiations Électro-Magnétiques Pulsées

- GSM, la 2G, 3G, 4G et maintenant 5G !
- Wifi
- Téléphone fixe sans fil:DECT

Quizz :-)

Que regardez-vous ?



Ondes Wifi photographiées par Luis Hernan.

Dangerosité

Normes & Émission :

- CRIIREM, des associations ainsi que le conseil de l'Europe en 2011 : valeur d'exposition maximale afin d'éviter des effets à longs termes : 0.6 V/m
- OMS : les ondes EM sont classées comme potentiellement cancérigènes
- En France les antennes relais émettent à 41 V/m
- Utilisateur intensif de téléphone portable = 15h/mois soit 30 min/jour !!!

Rayonnement naturel / Pollution EM

Rayonnement naturel du soleil :

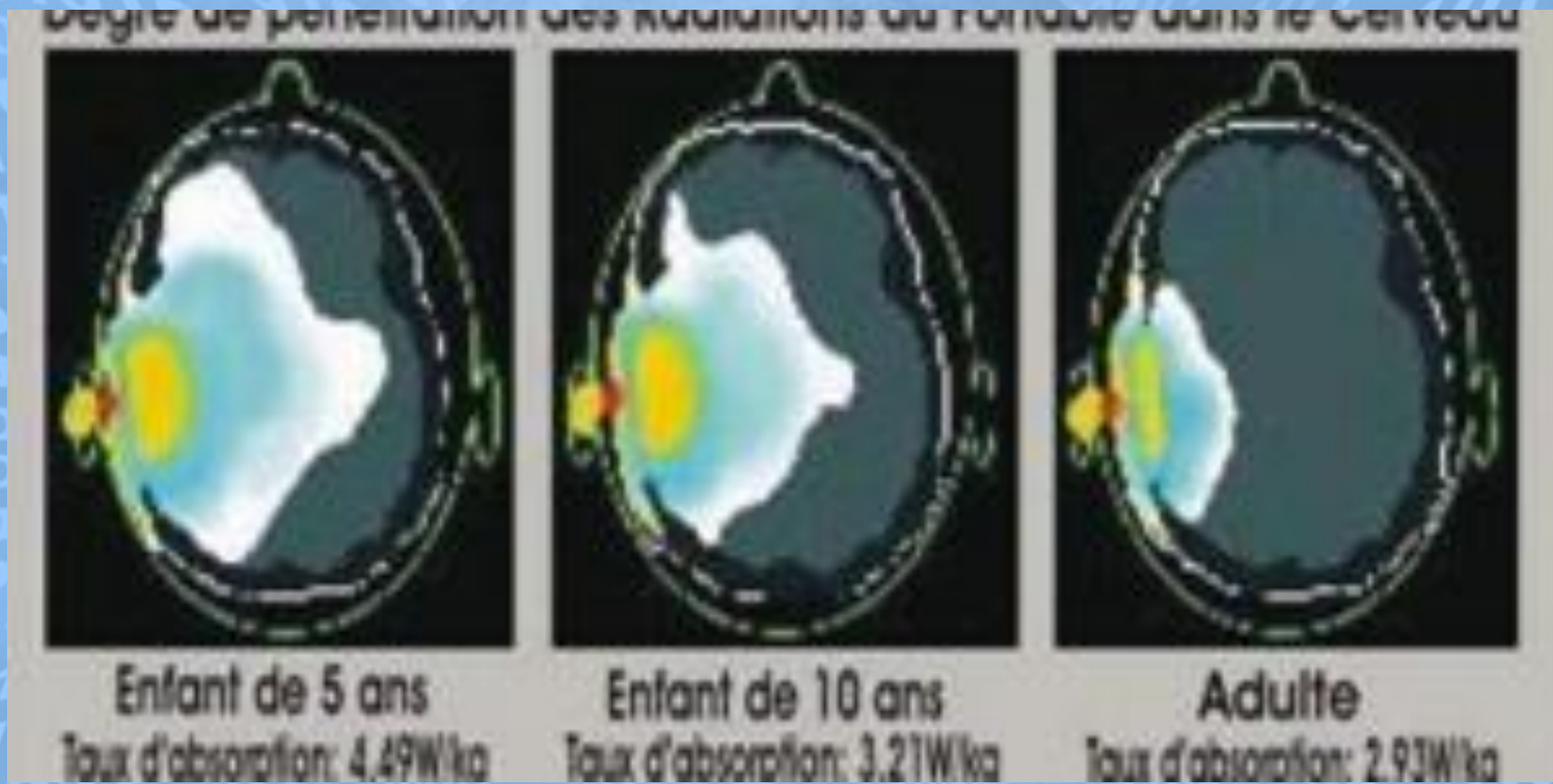
- 0.000 005 μ W/m²

Pollution électro-magnétique actuelle :

- 4 500 000 W/m²

=> Soit 1 milliard de milliards de fois plus dense

Pénétration des ondes dans le cerveau



Symptômes d'une EHS

Liste non exhaustive :

- Souffrance physique : impression de décharges électrique dans le corps, ...
- Troubles musculaires : raideur de la nuque, des trapèzes, ...
- Troubles cardiaques : palpitations, HTA, ...
- Troubles digestifs / intestinaux
- Troubles de l'audition : acouphènes, hyperacousie, ...
- Problèmes dermatologiques : eczéma, irritation, ...
- Baisse du système immunitaire
-

Prédispose à des effets graves

Maladies dégénératives :

- Alzheimer
- Sclérose en plaque
-

Cancer :

- Gliome et tumeur du cerveau
-

Rupture de l'ADN avec altération de l'expression des protéines.

Reconnaissance des EHS

Le professeur Belpomme est le premier médecin à avoir entendu la souffrance des EHS et à avoir mis en place un protocole de diagnostic :

- **Encéphaloscans** : permet de détecter une hypo-oxygénation du cerveau
- **Prise de sang et d'urine** : permet de détecter une anomalie dans l'utilisation des protéines par le cerveau

Sensibilisation EHS

Le professeur Belpomme a réuni un colloque pour la reconnaissance de l'Électro-Hyper-Sensibilité à l'Assemblée Nationale le 11/02/2016.

- **Estimations des EHS :**

- 2 à 10 % de la population de l'EU
 - 50 % de la population dans 50 ans !



Conseils de bon sens

Comment limiter son exposition aux champs électro-magnétiques ?

- .Revenir au filaire : ne coût rien et facile à mettre en place
- .Mettre en « mode Avion » votre téléphone portable lors de vos déplacements, la nuit et autant que possible
- .Désactiver votre wifi et les wifi communautaires de votre box
- .Débrancher les appareils électriques d'une chambre durant la nuit
- .Utiliser un kit main libre et rester peu au téléphone
- .Utiliser des câbles blindés pour vos bureaux

Et les assurances dans tout ça ?

Les assurances se désengagent de toutes responsabilités dues aux maladies occasionnées par les ondes électromagnétiques et cela depuis une décennie :

Rapport de la Lloyd's de novembre 2010, compare en termes d'assurances l'exposition aux champs électromagnétiques à celui de l'exposition à l'amiante.

Lisez-vous même !!!

Exemple de contrat d'assurance professionnelle



AVENANT MODIFIANT LES CONDITIONS DE VOTRE CONTRAT
D'ASSURANCE DE LA RESPONSABILITE CIVILE

N° [REDACTED]

Page 2 sur 2

COPIE

D'un commun accord entre les parties, il est convenu qu'à effet du 1^{er} janvier 2007 :

1. Le montant de la garantie « faute inexcusable » est limitée à 1.000.000€ pour l'année d'assurance (somme comprise dans celle prévue au titre des dommages corporels) sous déduction d'une franchise de 380€ par victime.

2. Outre les exclusions figurant aux Conditions Générales et Particulières, sont désormais exclus :

- les dommages de toute nature, causés par l'amiante.
- les dommages de toute nature, causés par le plomb.

les dommages de toute nature causés par les champs et ondes électromagnétiques

Médias et vidéos sur internet

Journal de France 2 à 13h le 22/09/2015 :

<http://www.france2.fr/emissions/comment-ca-va-bien>

Vidéo d'un collectif contre le wifi à

l'école : <https://www.youtube.com/watch?v=J7ochDPXJO8&feature=youtu.be>

Vidéo sur le danger des nouveaux compteurs Linky :

<https://www.youtube.com/watch?v=hMAvKgMf19Ehttps://www.youtube.com/watch?v=EhJbLJvouvl&feature=youtu.be&t=59s>

Vidéo sur les mesures dans un bureau :

<https://www.youtube.com/watch?v=olYavKXG-XY>

Lien pour le colloq à l'Assemblée Nationale du 11/02/16 :

https://www.youtube.com/watch?v=BbaSHaTK_wl&feature=share

Remerciements

À tout mon entourage pour son soutien moral et leur aide pour la réalisation de la présentation :

Judith Dumas, Jacqueline Crozet, François Donnez, Aurélien Morize, Rozenn Leprizé, Chloé Hennemann, Sophie Pacheco, et tous ceux que j'oublie.